

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 104 promulguant le décret du 18 février 1918 modifiant l'art. 2 du décret du 15 novembre 1912 sur le traitement des Administrateurs Coloniaux.

n° 104

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 mars 1918

Numéro JO
n° 257 du 31/03/1918

Date du numéro
31 mars 1918

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 18 février 1918 modifiant l'article 2 du décret du 15 novembre 1912 sur le traitement des administrateurs coloniaux

Vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République Française du 23 février 1918.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 18 février 1918 modifiant l'article 2 du décret du 15 novembre 1912 sur le traitement des administrateurs coloniaux. Art, 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué et affiché partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.